



PROCES-VERBAL

Objet :	Election des représentants du « quart » parents
---------	--

Description de la séance	
Date de la séance :	Mercredi 12 octobre 2011 à 20 h 00 Salle des Remparts - La Tour-de-Peilz
Présidence :	M. Olivier Wälchli
Auteur :	Mme Carole Dind

M. O. Wälchli, municipal du dicastère Jeunesse, Famille et Sports, souhaite une cordiale bienvenue aux personnes présentes. Cette séance a pour but de nommer les représentants des parents au sein du Conseil d'établissement scolaire. Treize personnes se sont portées candidates, ce qui est fort réjouissant.

Le Conseil d'établissement (16 membres) est composé de quatre quarts, répartis de la manière suivante :

- Un quart constitué de représentants des autorités communales (trois membres du Conseil communal et le municipal en charge des écoles)
- Un quart constitué de membres de la société civile (animateur jeunesse, représentants d'associations en lien avec la jeunesse, le sport, la culture ou les cultes)
- Un quart constitué de représentants des parents
- Un quart constitué de représentants de l'école (le directeur et trois représentants du corps enseignant)

L'élection des représentants des parents a lieu à bulletin secret, à la majorité absolue au 1^{er} tour, à la majorité relative au 2^{ème} tour. Les parents sont élus pour une durée de trois ans. On perd sa qualité de représentant des parents dès l'instant où le ou les enfants ne sont plus scolarisés à La Tour-de-Peilz. Même si aucun quota n'est fixé par le règlement, il serait toutefois souhaitable qu'il y ait, parmi les quatre personnes élues, au moins un parent qui ait une vision de ce qui se passe au niveau des classes du secondaire (à partir de la 5^{ème} année).

Le Conseil d'établissement n'a pas de réel pouvoir décisionnel, mais il a un pouvoir consultatif d'importance. L'entrée en vigueur prochaine d'HarmoS, la mise en place d'un horaire dit « continu » et le fait qu'il n'y aura, dès l'année prochaine, plus de contraintes liées aux transports publics étant donné que les élèves de Blonay-St-Légier ne descendront plus à La Tour-de-Peilz, permettra à la direction d'entamer une large réflexion sur une harmonisation et une refonte des horaires scolaires en concertation avec la Commune, le Conseil d'établissement et divers autres partenaires.

Conformément au règlement, les représentants des parents ont également pour mission de réunir, une fois par année, l'ensemble des parents d'élèves afin de leur donner un retour de ce qui se discute au sein du Conseil d'établissement.

Présentation des candidats

- 1 **Vlakova Diana**, maman de Radina (4P CH)
- 2 **Dupertuis Marc**, papa de Théo (CIN1 pav BA)
- 3 **van Dijken Perinde**, maman de Hugo (1P pav BA)
- 4 **Pretti Marie**, maman de Léo (3P BA) et Timo (pav BA)



- 5 **Noll Ronald**, papa de Zhoé (CIN1 pav BA)
 6 **Simkins Benjamin**, papa de Kalia (1P pav BA)
 7 **Otero Mattenberger Angela**, maman d'Elisa (2P pav BA)
 8 **Ramali Dupertuis Vanessa**, maman d'Olivia (5e MA)
 9 **Burnier Regina**, maman de Thomas (CIN2 pav CO)
 10 **Pasquali Annarita**, maman d'Alex (5P MA), Léa (2P CO) et Tania (CIN2 pav CO)
 11 **Palma Medeiros Maria Victoria**, maman de Mélanie (4P BA) et Sergio Filipe (8e MO)
 12 **Borer Christian**, papa de Loïc (1P pav BA) et Romain (3P BA)
 13 **Buys Michaël**, papa de Reda et Ryan (4P BA)

Chaque candidat (à l'exception de Mme Diana Vlakova et de MM. Benjamin Simkins et Christian Borer, absents) dispose de deux minutes pour se présenter et indiquer ses motivations à faire partie du Conseil d'établissement.

Désignation des scrutateurs

Mme Jeanine Carron et M. Diego Pasquali fonctionnent comme scrutateurs.

Résultat du scrutin

Bulletin délivrés : 40

Bulletins rentrés : 40

Majorité absolue : 21

Sont élues :

Van Dijken Perinde **28 voix**
Ramali Dupertuis Vanessa **23 voix**
Pasquali Annarita **22 voix**
Pretti Marie **21 voix**

Obtiennent des voix :

Noll Ronald 19 voix
 Dupertuis Marc 17 voix
 Burnier Regina 11 voix
 Buys Michaël 10 voix
 Otero Mattenberger Angela 4 voix
 Simkins Benjamin 2 voix
 Borer Christian 1 voix

Quatre candidats ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, il n'est donc pas nécessaire de procéder à un second tour.

La première séance du nouveau Conseil d'établissement se tiendra le mercredi 30 novembre 2011 à 19 h 30. Les parents qui auraient des questions ou des remarques peuvent s'adresser soit au Conseil d'établissement scolaire, par le biais de la commune, soit directement à leurs représentants élus ce soir, notamment lors de la soirée qui sera organisée, peut-être au printemps prochain, à l'intention de tous les parents d'élèves.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 00.

Prochaine séance

Date et heure : Mercredi 30 novembre 2011 à 19 h 30

La Tour-de-Peilz, le 13 octobre 2011

AU NOM DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Le Président

La Secrétaire

O. Wälchli

C. Dind

